

# LIVRET D'ACCUEIL

## Pour l'entrée en École maternelle



*Guide pratique fait **par** les parents **pour** les parents*

Année scolaire 2021 - 2022

## EDITORIAL

---

Les parents d'élèves **LIPE** de Courbevoie sont heureux de vous offrir la nouvelle édition du guide pratique des écoles maternelles.

Ce guide a pour but de vous donner le maximum d'informations sur l'école maternelle et sur la scolarité de votre enfant. Il vous informera sur l'école, l'organisation des journées, les conseils pratiques des enseignants, les manifestations auxquelles participent les écoles.

Nous vous recommandons de le conserver et de le consulter tout au long de l'année.

*Avec le contexte sanitaire, certaines dispositions sont amenées à évoluer par rapport à la situation « normale » décrite dans ce guide.*

### **La Lipe : Qui sommes-nous ?**

Nous avons créé cette liste indépendante et sans étiquette il y a 16 ans, afin de pouvoir représenter le plus de familles possible. Aujourd'hui, nous sommes présents dans 20 établissements scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées).

Nous souhaitons nous investir d'une manière familiale dans un mouvement parental à l'échelle de nos écoles. N'ayant aucune ambition sur le plan national, nous souhaitons simplement être proches et à l'écoute des parents des écoles que nous représentons, en toute simplicité et en toute "proximité".

Notre objectif :

- Préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être
- Faire avancer les choses pour les enfants et leur famille, de manière constructive
- Participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.

Nos engagements :

- Ouverture, Écoute, Implication et Information
- Être représentatif des familles des établissements scolaires
- Faire le lien entre les familles, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation
- Veiller au bon déroulement et à la qualité des déjeuners servis à nos enfants
- Être présent aux réunions à la Mairie concernant les écoles pour représenter toutes les familles
- Permettre un meilleur dialogue et une transparence entre l'école et l'ensemble des parents d'élèves.

A l'école maternelle, la LIPE travaille de façon constructive avec l'équipe enseignante et la direction.

Pour plus de renseignements, ou pour vous joindre à notre liste, vous pouvez :



- Consulter notre site Internet : <https://lipe-courbevoie.fr/>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire [courbevoielipe@gmail.com](mailto:courbevoielipe@gmail.com) (adresse de la LIPE) ou à l'adresse mail LIPE de chaque école où nous sommes que vous trouverez sur notre site internet.

**La LIPE est heureuse de vous accueillir à la maternelle !**

## DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

### 1) L'Education Nationale et VAL

Au sein de l'école, il y a 2 structures:

	La structure scolaire	La structure extra-scolaire - Le VAL (Vacances Animation Loisirs)
		
<b>QUI EST-CE ?</b>	L'équipe enseignante, c'est-à-dire les <b>enseignants</b> et la <b>direction</b> dépendants de l' <b>Education Nationale</b> .	L'équipe d'animation, c'est-à-dire les animateurs et la direction VAL. Le <b>VAL</b> est un <b>établissement public autonome</b> en charge des animations périscolaires. Il dépend de la mairie de Courbevoie.
<b>PARTAGE DU TEMPS</b>	Les périodes d'enseignement : (En vert dans le tableau) <ul style="list-style-type: none"> <li>- De 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi</li> <li>- De 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis</li> </ul>	Le temps périscolaire : (En orange dans le tableau) <ul style="list-style-type: none"> <li>- La garderie du matin</li> <li>- la pause méridienne (dont la cantine)</li> <li>- L'accueil de loisirs du mercredi</li> <li>- Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du vendredi après-midi</li> <li>- La garderie du soir</li> <li>- Les activités postscolaires (à partir de la moyenne section : anglais, expression corporelle, musique)</li> <li>- Le centre de loisirs pendant les vacances scolaires</li> <li>- Les séjours de vacances</li> </ul>

- C'est la commune qui a la responsabilité des bâtiments, et qui finance les dépenses matérielles, par l'intermédiaire de la **Direction de l'Enseignement**.
- **Concrètement, au sein de chaque école, un directeur d'école et un directeur du VAL travaillent ensemble au quotidien avec leurs équipes, pour le bien-être de nos enfants.**

## 2) Photos de l'école

Voici un reportage photo des classes de l'école qui vous permettra de visiter l'école à 360 °: <https://photos.app.goo.gl/bNW8qfqqWxs2D64A7>

## 3) Rythmes scolaires

Depuis 2014, les écoles de Courbevoie suivent le rythme de la semaine de cinq jours. Les enfants ont donc école le mercredi matin.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h20	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)	Accueil (VAL)
	Entrée: 8h20 / 8h30				
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	Sortie: 11h20/11h30				
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30/12h30 Sortie: 11h30/12h30	Cantine* (VAL)	Cantine (VAL)
	Entrée: 13h20 / 13h30		*Le Mercredi, seuls les enfants de l'accueil de loisirs déjeunent à la cantine.	Accueil de Loisirs (VAL)	Cantine (VAL) Sortie: 13h20
	Entrée: 13h20 / 13h30				Entrée: 13h20 / 13h30
13h30 - 16h30	Enseignement	Enseignement			NAP (VAL)
	Sortie: 16h20 / 16h30				Sortie: 16h30
16h30 - 18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45		Sortie: 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie: 17h/18h45

## 4) Horaires

**L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.**

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20 lors de la garderie du matin, puis entre 8h20 et 8h30. A 8h30, les portes ferment !

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- Le lundi, mardi et jeudi :
  - À 11h20 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
  - À 16h20 après la classe
  - À partir de 17h jusqu'à 18h45 pendant la garderie du soir
- Le mercredi :
  - À 11h20 après la classe
  - Jusqu'à 12h30 durant la garderie du midi pour les enfants qui ne vont pas à l'accueil de loisirs l'après-midi (pas de cantine),
  - À partir de 17h jusqu'à 18h45 après l'accueil de loisirs.
- Le vendredi :
  - À 11h20 après la classe,
  - À 13h30 après la cantine,
  - À 16h30 après les NAPs
  - À partir de 17h jusqu'à 18h45 pendant la garderie du soir

**Attention:**

Pour faciliter l'organisation des familles ayant plusieurs enfants dans différentes écoles, la sortie des écoles maternelles peut avoir lieu plus tôt (selon l'école), par exemple:

- A l'heure du déjeuner les portes de l'école ouvrent de 11h20 à 11h30.
- L'après-midi les portes de l'école ouvrent de 16h20 à 16h30, excepté le vendredi, ouverture des portes à 16h30.

Il est important de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

**Le Mercredi**, seuls les enfants qui restent à l'accueil de loisirs peuvent déjeuner à la cantine. Les enfants qui vont à la garderie du mercredi midi (11h30/12h30) ne peuvent pas déjeuner à la cantine.

**Le vendredi**, il est possible d'inscrire son enfant à la cantine et de le récupérer à 13h 30.

**Absences**

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant.

5) Inscriptions et pointage quotidien

La ville de Courbevoie a mis en place un site afin d'inscrire et de réserver les différents temps périscolaires, c'est-à-dire :

- La garderie du matin
- La cantine
- La garderie du mercredi midi
- Les activités post scolaires (dont goûter)
- La garderie du soir (dont goûter)
- Le centre de loisirs du mercredi après-midi
- Le NAP du vendredi après-midi

Les inscriptions et réservations sont donc à effectuer sur le site Courbevoie Chez Moi, au plus tard la veille. (Voir le chapitre « Courbevoie Chez Moi » de ce guide).

## ENSEIGNEMENT – TEMPS EDUCATION NATIONALE

---

### ***Le jour de la rentrée...***

N'oubliez pas d'apporter les photos d'identité, les autorisations parentales et les divers documents administratifs demandés.

Pour les petites sections, les parents pourront monter dans la salle de classe avec leur enfant les premiers jours uniquement. Ensuite, les parents ne rentreront plus dans l'école (Plan Vigipirate).

### 1) Avant l'école

Merci de veiller à ce que votre enfant ait pris un petit-déjeuner avant de partir pour l'école : il n'y a pas de collation le matin, et il ne pourra rien manger avant l'heure du déjeuner.

### 2) Garderie du Matin

Il est possible de déposer son enfant à la garderie le matin de 8h à 8h20. Les enfants sont surveillés par le personnel de service (ATSEM).

#### ***Inscription Garderie du matin :***

Pour être acceptés à la garderie du matin, les enfants doivent obligatoirement être préalablement inscrits en mairie via l'espace « Courbevoie Chez Moi », même si la garderie du matin est gratuite. Pensez donc à inscrire et à réserver le créneau de garderie du matin pour les jours où vos enfants la fréquenteront.

### 3) Ouverture de l'école

#### ***Horaires***

L'école ouvre à 8h20. Merci de veiller à déposer votre enfant à l'heure.

A 8h30, la porte sera fermée sans réouverture possible.

#### **Accueil des enfants :**

Les enfants sont accueillis par la porte à gauche et entrent seuls dans l'école.

#### **Accueil des parents :**

- La directrice/le directeur ou un enseignant est à l'extérieur et prend tous les messages individuels (ex : changement d'horaires, de nourrice...etc).
- Les parents remplissent chaque matin la feuille de pointage.
- Des bacs en plastique au nom de chaque enseignant sont disponibles pour laisser un message ou autre matériel demandé par l'enseignant.

#### ***Comment discuter avec l'enseignant ?***

N'hésitez pas à venir voir les enseignants pour discuter de votre enfant.

De même l'enseignant prendra rendez-vous avec les parents s'il se passait quelque chose d'important concernant votre enfant.

Chaque matin, vous pouvez déposer dans la boîte de votre enseignant les papiers à rapporter ou les messages et demandes de RDV.

#### 4) Pendant l'école

Les activités dépendent du programme de l'Education Nationale et chaque enseignant vous expliquera comment il le mettra en œuvre au cours de l'année lors de la réunion de début d'année.

Lors de la réunion de rentrée, les instituteurs présenteront les activités et le programme de l'année et le déroulement d'une journée type. Vous pourrez y poser vos questions.

Les cahiers ou classeurs d'activité sont généralement remis aux familles avant chaque vacances afin de consulter le travail accompli en classe.

Il n'y a pas à vous inquiéter si vous n'avez pas de nouvelles de l'activité de votre enfant en classe : c'est que tout se déroule bien pour lui. N'hésitez pas à prendre RDV avec l'instituteur ou la Directrice/teur si vous le souhaitez.

##### ***L'après-midi***

Les petites sections font une sieste et se réveillent au fur et à mesure des besoins des enfants.

Les moyennes sections font ½ heure de temps calme dans la classe.

Les lundis/mardis et jeudis, ce sont les enseignants et les ATSEM qui supervisent la sieste, tandis que les mercredis et vendredis se sont les animateurs du VAL.

##### Sieste, lits et tétines (Petite Section)

Pour les enfants qui font la sieste, en général l'école accepte les tétines, marquées et dans une boîte de rangement pour l'hygiène. Les enfants gardent le même lit toute l'année et quel que soit le jour de la semaine.

Les draps, taies et couvertures sont changés 2 fois par semaine et chaque jour s'il y a un souci.

##### Doudou (Petite Section)

Votre enfant peut amener un doudou, mais **il restera à l'école** : pensez à le marquer.

L'école vous le rendra à toutes les vacances pour le laver. N'oubliez pas de l'expliquer à votre enfant.

Pour les mercredis, il faut penser à amener un doudou spécifique (autre que celui de l'école) qui restera au VAL.

##### ***Activité sportive***

Chaque classe utilise la salle de sport de l'école au moins une fois par semaine afin que les enfants aient une activité sportive régulière.

##### ***Ludothèque, Piscine, Patinoire et autres sorties***

Les classes peuvent effectuer des sorties selon les créneaux proposés par la mairie.

Les classes de petite à grande section peuvent aller à la Ludothèque.

Les classes de grande section bénéficient d'un cycle d'une dizaine de séances de piscine par an. Certaines classes de grande section vont à la patinoire de Courbevoie, en fonction des créneaux affectés par la mairie.

La municipalité met des cars à disposition pour les trajets.

*Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, une sortie peut être annulée. Ce sont la mobilisation et la disponibilité des parents qui*

*encouragent les enseignants à réitérer d'une année sur l'autre les sorties et activités en dehors de l'école.*

### **Plan Vigipirate**

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont très strictes, surtout en période « Urgence Attentat ». Pour la sécurité des enfants, aucun adulte ne doit pénétrer dans l'école. Les sacs à dos ne sont pas autorisés (vérification trop difficile) sauf pour les activités post-scolaires et les sorties à la piscine.

Nous demandons aux parents de respecter les consignes de sécurité pour leur enfant.

### **Protocole Sanitaire (Covid)**

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie. Le protocole peut amener à faire évoluer les horaires d'entrée/sortie des enfants (horaires échelonnés) et les activités du temps scolaire et périscolaire. Le protocole est communiqué aux parents par la mairie à chaque mise à jour et l'école vous tiendra informés en cas de mesures spécifiques.

## 5) Après l'école

Le soir, regardez, s'il y a du courrier à votre nom : cahier, réponse à une demande, ... et récupérez les divers objets créés par vos enfants. Tout est marqué au nom de l'enfant.

## 6) Absences / Vacances

### **Absences**

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant.

### **Fréquentation scolaire**

Votre enfant doit venir à l'école tous les jours. Si vous devez vous absenter pour raisons familiales, merci de prévenir l'école assez tôt et de préciser la date de retour.

### **Vacances anticipées ou hors période**

Un calendrier scolaire mentionnant les dates des vacances vous est remis en début d'année. Merci de prévenir en avance le corps enseignant et la direction si votre enfant devait manquer l'école en dehors de ces périodes.

## 7) Fêtes et manifestations

L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs manifestations dont la liste vous est communiquée au fur et à mesure :

### **Le photographe**

Il passe 1 ou 2 fois par an, selon les écoles. En général, le photographe reverse 20% des revenus à la coopérative de l'école. La photo est annoncée auparavant sur les panneaux de l'école.

### **Sorties scolaires**

Grâce à la coopérative, chaque classe peut bénéficier au minimum d'une sortie scolaire par an. Une participation complémentaire peut vous être demandée.



Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie peut être annulée.

### **Le carnaval**

Certaines années, les enfants préparent des déguisements et / ou accessoires pour le carnaval de l'école. Ils sont réunis et défilent au sein de l'école. Selon les recommandations de sécurité en vigueur, les parents peuvent ou non assister au défilé.



### **Les spectacles à l'école**

La coopérative permet de faire venir des spectacles à l'école tout au long de l'année : pièces de théâtre, spectacles de marionnettes, magiciens, etc ...

### **La kermesse de fin d'année**

La kermesse a lieu au début du mois de juin (un vendredi soir). C'est un moment privilégié pour les enfants car leurs parents rentrent dans « leur école » et participent aux stands et activités : barbecue géant, jeux pour les enfants...

### Lots :

Pensez à garder tout au long de l'année les petits cadeaux, les petites choses qui feront des lots pour la kermesse.

Si votre société peut offrir des lots plus conséquents, pour la tombola, l'école pourra vous fournir une lettre à remettre au service concerné de votre entreprise.

### Participation des parents :

La kermesse ne pourrait avoir lieu sans l'aide de parents pour tenir les stands.

Quelques semaines avant la kermesse, la liste des créneaux de tenue des stands est affichée devant l'école.

Merci par avance pour votre participation !

### **Le Festival du Livre**

Dans certaines école, il est organisé par la direction ou par les associations de parents d'élèves, le Festival du Livre permet de faire découvrir aux enfants une collection de livres actuelle et complète, sélectionnée par des spécialistes de la littérature pour enfants, que leurs parents peuvent acquérir. Il permet d'obtenir une donation en livre pour l'école correspondant à 20% de la vente.

## STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRE – TEMPS VAL

Les structures extra-scolaires (Cantine, Temps d'activité périscolaire et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animées par des équipes qui dépendent de la Mairie.

### 1) Animateurs

L'équipe d'animation est composée d'animateurs répartis sur les différents Temps VAL non le nombre dépend du nombre d'enfants. L'équipe est encadrée par un binôme de direction (directrice/teur et adjoint).

Chaque classe a son animateur référent pour toute l'année, pour la cantine et le temps méridien. Pour les temps de garderie ce sont également les mêmes animateurs qui gèrent les mêmes groupes.

Comme pour les enseignants, n'hésitez pas à poser vos questions aux animateurs ou à la direction du VAL.

### 2) Cantine

#### **Inscription Cantine**

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire («Courbevoie Chez Moi»).

Le mercredi midi, seuls les enfants inscrits au centre de loisirs du mercredi après-midi peuvent déjeuner à la cantine. Les enfants qui restent à la garderie le mercredi midi de 11h30 à 12h30 ne peuvent pas déjeuner à la cantine.

En revanche le vendredi, il est possible d'inscrire son enfant sur le temps cantine uniquement (pas de NAP) et ainsi de le récupérer à 13h30, l'enfant ayant alors mangé.

#### **Horaires**

La cantine se déroule de 11h30 à 13h30.

Les classes sont réparties en deux services :

- 1er service 11h30 : 3 classes de PS + 2 classes de MS
- 2e service 12h30 : 1 classe de MS + 3 classes de GS

#### **Encadrement :**

Chaque classe a son animateur référent attribué pour le midi qui est chargé de l'encadrement des enfants pendant le repas et la pause méridienne.

Les ATSEM mangent également avec les enfants.

Chaque animateur a avec lui, pendant le repas, un classeur recensant les PAI (Plan d'Accueil Individualisé) ainsi que l'alimentation spécifique (enfants ne mangeant pas certains aliments, allergies etc ...).

Les enfants sont incités à goûter à tout.

#### **Menu Cantine**

Retrouvez les menus de vos enfants :

<https://www.ville-courbevoie.fr/2175/les-menus-du-mois.htm>

Ou sur l'application de la ville de Courbevoie



### 3) Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les temps NAP ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30. Ils sont organisés et encadrés par le VAL, et non par l'équipe enseignante.

En maternelle, ils sont répartis en deux temps :

- Temps calme jusqu'à 15h (sieste pour les petits ou activités calmes pour les moyens et grands)
- Activité (NAP) de 15h à 16h30

Chaque activité NAP a une finalité pédagogique. Les NAP sont répartis par période (6 périodes par année scolaire), les groupes étant constitués par classe.

Des activités extérieures ou avec intervenants extérieurs (professeurs dans des associations) sont réparties entre toutes les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, éveil musical, initiation au judo, anglais, etc ...

Le goûter n'est pas inclus dans le temps NAP. Comme les autres jours, il est inclus dans le temps de la garderie du soir entre 16h30 et 17h.

#### ***Inscription NAP***

Les enfants doivent obligatoirement être préalablement inscrits en mairie via l'espace « Courbevoie Chez Moi ».

### 4) Garderie du soir et goûter

La garderie du soir assure l'accueil des enfants de 16h30 à 18h45.

Elle inclut le goûter qui se déroule entre 16h30 et 17h00.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45.

**En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.**

#### ***Inscription Garderie du Soir***

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire («Courbevoie Chez Moi»).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

### 5) Garderie du mercredi midi

Les enfants peuvent être gardés au sein de l'école le mercredi de 11h30 à 12h30. Cependant lors de cette garderie il n'y a pas de possibilité de déjeuner à la cantine.

6) Centre de loisirs du mercredi (11h30-18h45) et vacances scolaires (8h-18h45) (VAL -Vacances Animation Loisirs)

Le centre de loisirs est situé à l'école même. Il est géré par la mairie.

***Horaires du centre de loisirs du mercredi après-midi***

L'accueil de l'enfant se fait automatiquement à 11h20 à la fin du temps d'enseignement. Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant en cours d'après-midi. Aucune sortie possible avant 17h. Le repas et le goûter de votre enfant sont compris.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45.

**En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.**

***Horaires du centre de loisirs lors des vacances (journée complète)***

L'accueil de l'enfant se fait entre 8h et 9h.

Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant en cours de journée. Aucune sortie possible avant 17h. Le repas et le goûter de votre enfant sont compris.

Notez que la fermeture définitive se fait à 18h45.

**En cas de retard, après 18h45 des sanctions financières sont applicables et votre enfant pourra être conduit au commissariat par la police municipale.**

Les enfants ne sont pas autorisés à sortir en dehors des horaires prévus.

Toutefois, les demandes de sorties exceptionnelles sur le temps périscolaires (tous, NAP compris) pour des rdvs médicaux concernant les enfants inscrits et suivis en MDPH (Maison du handicap) ou pour des suivis en orthophonie sont à envoyer avec un certificat médical à [val@ville-courbevoie.fr](mailto:val@ville-courbevoie.fr).

7) Inscriptions

Les inscriptions pour le centre de loisirs du mercredi ou des vacances se font sur Internet via votre compte sur « Courbevoie Chez Moi » ou à la mairie, à certaines périodes de l'année dont vous serez prévenus à l'avance.

**Attention à bien respecter les dates d'inscription aux accueils de loisirs, pour chaque période de vacances.**

L'inscription au centre de loisirs du mercredi de façon occasionnelle doit se faire au plus tard le lundi précédant le mercredi souhaité.

Lorsqu'un enfant est inscrit au centre de loisirs du mercredi après-midi, il ne faut pas l'inscrire à la garderie du mercredi midi.

8) Activités post-scolaires

La mairie propose des activités post scolaires payantes au sein de l'école, pour les Moyens et les Grands.

Les inscriptions se font sur internet ou en mairie au cours du mois de juin en général (attention le nombre d'inscrits est limité).

Les activités commencent et se terminent à l'heure. Merci d'être très ponctuels.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances pendant l'année. Suivant les activités, des spectacles peuvent être prévus en fin d'année.

## «COURBEVOIE CHEZ MOI»

---

### 1) « Courbevoie Chez Moi »

#### **De quoi s'agit-il ?**

« Courbevoie chez moi » est un service en ligne qui permet de gérer les inscriptions et les réservations de vos enfants aux différentes activités périscolaires et extrascolaires listées ci-dessous :

- Garderie du matin et du soir
- Garderie du mercredi midi
- Restauration
- Nouvelles activités péri-éducatives (NAP)
- Etude surveillée (en élémentaire)
- Activités postscolaires (à partir de la moyenne section)
- Accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances
- Séjours vacances

Cet espace vous permet également de renseigner ou de modifier vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence et de procéder au calcul de votre quotient familial.

C'est sur cet espace que vous retrouvez les inscriptions et les réservations pour les différentes prestations.

Enfin, cet espace vous permet de gérer le paiement de vos prestations ou de mettre en place le paiement par prélèvement bancaire.

**Accès :** <https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>

L'accès à votre espace sur « Courbevoie chez moi » nécessite une inscription sur le site.

Les familles déjà inscrites à des activités liées aux services du VAL, de l'Enseignement et de la Petite Enfance possèdent un numéro de compte famille et doivent lier leur compte famille lors de leur première inscription.

Si vous avez égaré votre numéro de compte, vous pouvez le redemander au Guichet Famille.

Les familles qui ne possèdent pas de compte famille doivent d'abord procéder à la création de leur compte famille en ligne ou auprès du Guichet Famille en Mairie principale.

Pièces à fournir pour l'ouverture d'un compte famille :

[Ouverture du compte famille](#)

#### **Guide d'utilisation**

Un guide d'utilisation est à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas avec Courbevoie chez moi :

[Guide D'utilisation de Courbevoie Chez Moi](#)

## 2) Inscriptions, réservations et absences

L'inscription et la réservation en ligne des activités de chaque journée sont obligatoires.

### **Inscriptions**

Les inscriptions se font sur <https://www.courbevoie-chez-moi.fr> dans la rubrique "*Inscriptions annuelles aux activités périscolaires...*"

#### ➤ **Garderies du matin, du midi et du soir, restauration, étude surveillée, NAP :**

En fonction des fréquentations de l'enfant, l'inscription peut se faire en « occasionnel » ou en « régulier » :

a) **En occasionnel** : La famille inscrit son enfant sans cocher les jours de la semaine. Elle devra ensuite réserver les journées souhaitées.

b) **Régulièrement** : La famille inscrit son enfant en cochant les jours de la semaine où il restera régulièrement à l'activité. Les jours seront automatiquement réservés pour toute l'année scolaire.

#### ➤ **Accueil de loisirs du mercredi après-midi :**

a) **A l'année** : forfait annuel payable en 1 ou 3 fois : Vous êtes engagés jusqu'à la fin de l'année scolaire et l'ensemble des paiements reste dû même si l'enfant ne fréquente plus le centre, sauf en cas de déménagement en dehors de Courbevoie.

b) **Au trimestre** : Idem forfait annuel (à renouveler chaque trimestre - 3 trimestres par année scolaire)

c) **A la journée** : L'inscription en occasionnel est limitée à deux mercredis par mois en fonction des places disponibles et sur réservation obligatoire.

Les enfants qui fréquentent le centre le mercredi après-midi ne doivent pas être inscrits à la garderie du midi (11h30-12h30)

L'inscription au goûter est automatiquement ouverte lorsque la famille inscrit son enfant à la garderie du soir, à l'étude surveillée (pour les élémentaires) ou à une activité postscolaire de 1<sup>ère</sup> heure.

### **Réservations**

Les réservations se font <https://www.courbevoie-chez-moi.fr> dans la rubrique "*Modifier les réservations quotidiennes*"

- Toute activité réservée est facturée
- Pour les garderies, la restauration, l'étude et les NAP : Elles sont possibles jusqu'à la veille minuit.
- Pour l'accueil de loisirs du mercredi en occasionnel : Elles sont possibles jusqu'au lundi minuit qui précède le mercredi souhaité.
- Pour les accueils de loisirs des vacances scolaires : Elles sont possibles durant toute la campagne d'inscriptions.

En cas de non-réservation des activités, la présence de l'enfant sera facturée au tarif « non inscrit »

### **Quelques exemples pratiques:**

Si votre enfant a été inscrit préalablement de manière régulière à une activité tous les jours (ex. Cantine Lundi Mardi Jeudi Vendredi) :

- Alors cette activité sera automatiquement réservée à toutes les dates.

- Si jamais votre enfant ne fréquente pas l'activité de manière exceptionnelle à certaines dates, vous devez retirer les réservations pour les jours non fréquentés, sinon cela vous sera facturé.

Si votre enfant a été inscrit préalablement de manière ferme à une activité certains jours (ex. Garderie Lundi seulement) :

- alors cette activité sera automatiquement réservée à toutes les dates correspondantes (tous les Lundis).
- Si jamais votre enfant ne fréquente pas l'activité de manière exceptionnelle à certaines dates (dans notre exemple un Lundi), vous devez décocher la réservation pour le jour non fréquenté, sinon cela vous sera facturé.
- Si votre enfant est amené à fréquenter l'activité de manière exceptionnelle un autre jour (ici un Mardi), vous devez ajouter la réservation en cochant pour ce jour précis.

Si votre enfant est inscrit en occasionnel à une activité, vous devez effectuer la réservation pour chaque jour auquel votre enfant ira à l'activité (par défaut rien n'est réservé).

Si votre enfant n'est pas inscrit à une activité, vous ne pouvez pas effectuer de réservation pour cette activité, vous devez l'inscrire avant.

## **Absences**

- En cas d'**absence programmée** d'un enfant à une activité périscolaire (Garderies, restauration, NAP, étude surveillée et accueil de loisirs du mercredi midi), les familles doivent **impérativement décocher leurs réservations** dans la rubrique « *Modifier les réservations quotidiennes* ».
  - Pour les garderies, la restauration, le NAP et l'étude, elles sont possibles jusqu'à la veille à minuit.
  - Pour l'accueil de loisirs du mercredi, elles sont possibles jusqu'au lundi minuit.
- Pour une **absence imprévue** (maladie survenant la nuit par exemple), **les familles doivent appeler et informer l'agent d'accueil de l'école avant 8h30**.
  - Celui-ci se charge de faire le lien avec le Guichet Famille pour l'annulation des activités de la journée.
  - Si l'absence se prolonge, les journées suivantes devront être décochées sur Courbevoie Chez Moi ou un certificat médical d'absence devra être fourni par mail au Guichet Famille dans les 7 jours qui suivent l'absence de l'enfant.

Dans tous les cas, aucune régularisation ne peut être faite par l'école.

## **3) Tarifification**

Les activités suivantes sont facturées chaque jour :

- Restauration
- NAP
- Garderie du soir
- Garderie mercredi midi
- Goûter

Les accueils de loisirs du mercredi après-midi sont en revanche facturés selon 3 formules :

- A l'année : forfait payable en 1 (débité le 1<sup>er</sup> mercredi de septembre) ou 3 fois (Débité le 1<sup>er</sup> mercredi de septembre, octobre et novembre)
- Au trimestre : Débité le 1<sup>er</sup> mercredi du trimestre
- A la journée

La liste des tarifs, en fonction de votre quotient familial, est disponible sur le site Internet de la Ville de Courbevoie : <https://www.ville-courbevoie.fr/1450/inscriptions.htm> ou sur Courbevoie Chez Moi dans la Rubrique « Consulter ici les grilles tarifaires... »

Le quotient familial se renouvelle chaque année à partir du mois d'octobre et jusqu'au 15 décembre. La demande de calcul se fait sur Courbevoie Chez Moi dans la rubrique « Calcul du QF » ou auprès du Guichet Famille.

Les familles qui n'ont jamais fait calculer leur quotient familial doivent impérativement le faire avant la rentrée scolaire.

En cas de non communication des pièces justificatives avant le 1er Janvier, le plein tarif est appliqué pour toutes les prestations sans rétroactivité possible.

#### 4) Règlement des prestations

Votre espace «Courbevoie chez Moi» vous permet de régler en ligne les frais de participation aux activités de la Petite Enfance, périscolaires, post-scolaires et accueils de loisirs proposées par la Ville de Courbevoie.

La gestion et le paiement des prestations s'effectuent sur le compte famille CQV. Il concerne les activités suivantes :

- Restauration
- Garderies
- NAP
- Etudes (écoles primaires)
- Classes environnement
- Crèches collectives
- Crèches familiales
- Haltes garderies
- Accueils de loisirs du mercredi après-midi et des vacances
- Activités des Maisons du Val
- Séjours de vacances
- Activités post-scolaires

Le compte famille CQV doit être alimenté à l'avance et régulièrement pour permettre le paiement automatique des prestations et ne doit pas être négatif.

Pour alimenter votre compte vous disposez des moyens de paiement suivants :

1. Par prélèvement bancaire [après avoir renseigné la demande d'adhésion](#) et avoir transmis la demande et le mandat SEPA signé accompagnée d'un RIB sur [famille@ville-courbevoie.fr](mailto:famille@ville-courbevoie.fr)
2. Par Carte bleue sur internet sur «Courbevoie chez Moi» : <https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>
3. Au Guichet Famille en Mairie Principale :



- ✓ En espèces
  - ✓ Par carte bancaire
  - ✓ Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la Carte Qualité de Ville (ou CQV) et comportant au dos le numéro du compte famille et le nom du responsable payeur.
  - ✓ Par Chèque Emploi Service Universel (CESU) uniquement pour les prestations de la Petite Enfance, des ALSH du mercredi et des vacances scolaires, de la garderie en maternelle et des NAP
  - ✓ Par chèque Vacances, Pass 92 et Ticket temps libre uniquement pour certaines prestations de VAL Courbevoie
4. Par correspondance, les règlements par chèque bancaire ou postal doivent être adressés au service Guichet Famille – Direction Générale Adjointe des services à la Population - Hôtel de Ville – 92401 Courbevoie cedex, et complétés selon les modalités précitées.

### 5) Contacter Le Guichet Famille

#### **Coordonnées**

Téléphone : 01 71 05 79 38

Adresse email : [famille@ville-courbevoie.fr](mailto:famille@ville-courbevoie.fr)

#### **Horaires**

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 (jeudi de 8h30 à 19h30 sauf juillet et août)
- Le samedi de 9h à 12h
- Fermé le mardi matin

## MÉMO PRATIQUE

---

### **Réunions d'informations**

Deux réunions d'information ont lieu chaque début d'année :

- Une réunion organisée par la Direction de l'école, par niveau et par classe : le but est de présenter l'école, les enseignants et l'organisation de la journée.
- Une réunion avec la Direction du VAL : il s'agit de présenter l'équipe d'animation, et les différents temps VAL (restauration, activités post scolaires, garderie, centres de loisirs du mercredi et des vacances)

### **Coffres à vêtements**

Vous trouverez, dans la majorité des écoles, un bac contenant tous les vêtements perdus sans nom. N'hésitez pas à venir chercher des vêtements que votre enfant aurait pu oublier le midi, ou le soir. TOUS les vêtements doivent être marqués !

### **Assurance Scolaire**

Elle est indispensable

- pour les activités scolaires proposées par les enseignants
- pour les activités extrascolaires (cantine, centre de loisirs, garderie, ...)

Vérifiez votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités, et n'assure pas votre enfant s'il est victime d'un accident.

Votre enfant doit être couvert dans les 3 cas suivants : il se blesse lui-même, il blesse un enfant, il est blessé par un enfant.

Vérifiez auprès de votre assurance si les 3 cas sont couverts.

### **Numéros de téléphone et adresse email**

Pensez à donner les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée.

Si votre numéro change, pensez à le transmettre à l'école.

C'est important pour l'école d'avoir des numéros à jour, pour vous joindre en cas d'accident.

De même, pensez à indiquer votre adresse mail pour recevoir les informations de l'école.

### **Nourrices et personnes habilitées**

N'oubliez pas de faire une lettre d'autorisation portant le nom de la personne et son degré de relation avec l'enfant (mamie, nourrice, etc.) datée et signée par vous. L'école ne confie pas les enfants à des mineurs (frères ou sœurs) sans autorisation écrite de la part des parents.

Laissez le numéro de téléphone de l'école à cette personne qui pourra ainsi prévenir l'école en cas d'un éventuel retard.

La personne devra être en mesure de justifier son identité auprès du personnel de l'école.

### **Coopérative**

On vous remettra à chaque début de trimestre une enveloppe contenant une carte coopérative. La participation est facultative et le montant libre. Vous pouvez payer par chèque.

L'argent de la coopérative sert à acheter :

Les vélos, les développements de photos pour toutes les occasions extraordinaires, des livres, les CD et DVD, une partie de l'équipement de la salle de sport du 1er étage, des appareils photos numériques, payer les entrées de musée et également de pouvoir aider les familles en difficulté pour des sorties particulières...

Les comptes sont vérifiés par l'OCCE92, à la fin de chaque année et peuvent être vérifiés par les parents élus.

### **Les vêtements**

Aucun bijou à l'école.

Pensez à marquer les vêtements de votre enfant (notamment blousons, cagoules, chapeaux, gants), ainsi qu'à lui mettre des tenues pratiques.

Les écharpes sont interdites (risque d'étranglement).

MOUFLES / GANTS: ils doivent être attachés OBLIGATOIREMENT par un cordon même chez les GS. Les PS et MS portent des moufles, les GS peuvent porter des gants.

En particulier pour les petits, privilégier les vêtements pratiques : pantalon élastique à la taille, chaussures à scratch, pas de salopette, ceinture, bretelles

**\*\*\*\*\* TOUT DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT MARQUE \*\*\*\*\***

**(Vous pouvez utiliser le code COU1318 sur le site [www.a-qui-s.fr](http://www.a-qui-s.fr) → réduction)**

### **Change**

En cas de « petits incidents », l'école a des changes que les familles donnent quand les enfants grandissent. L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous ramènera à l'école les affaires prêtées, lavées et repassées.

L'école a d'ailleurs besoin régulièrement de vêtements et de chaussures....

### **Hygiène**

RAPPEL : Pensez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant (poux).

N'oubliez pas de prévenir si les poux apparaissent, afin que l'école puisse faire un affichage général.

Essayez de couper les ongles de votre enfant très courts afin d'éviter des griffures.

Nous vous rappelons que le personnel de l'école n'est pas autorisé à « essayer » les enfants aux WC, nous vous conseillons de les rendre autonome.

### **Maladie et médicaments**

Nous vous rappelons que l'école ne peut pas donner de médicament à votre enfant (sauf cas exceptionnels). Merci de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est fiévreux ou contagieux...

N'oubliez pas de signaler si votre enfant est contagieux, afin que l'école puisse faire un affichage général (varicelle, scarlatine, rubéole, roséole ...). De manière générale, signalez le matin si votre enfant a été fiévreux la nuit, mal de ventre, mal de tête ... afin que l'équipe enseignante puisse être vigilante durant la journée de classe.

### **Jouets, bonbons**

Pour éviter les conflits, aucun jouet n'est accepté à l'école.

Pensez à vérifier les poches de votre enfant avant l'entrée à l'école, et si vous retrouvez des morceaux de puzzle ou des pièces d'un jeu, merci de les ramener à l'école. Merci de ne donner aucun bonbon ou chewing-gum à votre enfant.

### **Orthophoniste / Articulation**

Surveillez l'articulation de votre enfant. Si un défaut est trop prononcé, vous pouvez consulter un orthophoniste.

Pensez également qu'un défaut de prononciation peut cacher des troubles auditifs. Pensez à faire vérifier l'état des tympans de votre enfant (otite séreuse).

### ***Psychologue scolaire***

Le/la psychologue scolaire dépend de l'Education Nationale et reçoit sur rendez-vous et sans frais. Si vous avez des interrogations n'hésitez pas à en parler à la direction de l'école avant de prendre rendez-vous (prévoir un délai d'attente).

Laissez vos coordonnées, le nom de l'enfant, l'école, et l'objet de votre demande.

### ***La motricité***

Chaque jour votre enfant apprend à évoluer, connaître son corps, se mettre sur un pied, dissocier ses 2 bras (1 en l'air, l'autre en bas), marcher en tapant des pieds, marcher comme un papillon, sauter avec ses 2 pieds, dans un cerceau, du banc ... bouger sur un rythme, avec un tambourin.

### ***Autonomie***

A l'école, les enfants doivent apprendre à essayer avant de demander l'intervention d'un adulte : « Tu essaies d'abord, je te montre, et si vraiment tu n'y arrives pas, je t'aide »

### ***Rangement***

De la même façon qu'à la maison, après chaque activité les enfants apprennent à ranger le matériel utilisé à l'école.

## MERCI D'AIDER L'ÉCOLE POUR...

L'école vous remercie d'avance de votre aide pour :

### **Photocopies**

Merci d'indiquer à l'école si vous pouvez faire des photocopies. Cela rend service et permet d'économiser une somme conséquente chaque année sur les crédits de l'école.

### **Accompagnateurs**

L'école a du mal à trouver des accompagnateurs pour les sorties. N'hésitez pas à vous inscrire sur les panneaux d'affichage et à proposer vos services (même si la classe n'est pas celle de votre enfant). Cela permet aux enseignants d'organiser des sorties intéressantes pour nos enfants. Lorsque le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie doit être annulée.

### **Papiers**

Une école est une dévoreuse de papier, c'est pourquoi elle récupère les chutes de papiers (d'une imprimerie par exemple) ou les feuilles d'ordinateur déjà imprimées d'un côté. Pour les dessins, les gribouillages, c'est très bien et cela permet de faire des économies importantes.

### **Jeux, jouets, rangements**

Lorsque vous rangez la chambre de votre enfant, vous pouvez penser à l'école qui prend volontiers jouets, livres, K7 vidéo, CD, DVD, garage, puzzles, encore en état. Cela agrmente le coin garderie ou la classe.

### **Ordinateurs, imprimantes, ...**

Vous connaissez peut-être une société qui parfois déclasse ses ordinateurs. L'école est intéressée si la société les donne pour 1€ symbolique...

### **Récupérations diverses...**

Si votre entreprise déménage, déclasse ou jette, cela peut sans doute intéresser l'école, parlez-en à la Directrice/teur.

### **ETIQUETTES VETEMENTS – OFFRE SPECIALE LIPE**



La LIPE a monté un partenariat avec A-qui-S, afin de faire bénéficier les parents de réductions sur l'achat d'étiquettes de marquage.

Pour **marquer à votre nom** : vêtements, chaussures, objets, ... et **tout ce que vous voulez retrouver**, Utilisez le code **COU1318** sur le site

[www.a-qui-s.fr](http://www.a-qui-s.fr), vous pourrez bénéficier de :

- **5% de réduction dès le 1er produit commandé**
- **10% de réduction à partir du 3ème produit commandé**
- **15% de réduction à partir du 6ème produit commandé**

## ANNEXE : LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école.

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école. Le nombre de représentants de chaque association de parents d'élèves est proportionnel au résultat des élections des représentants des parents d'élèves.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire (début Octobre).

Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

### **Le conseil d'école**

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- d'un représentant de la mairie (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe, entre autres :

- Des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- De l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- Des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- Des activités périscolaires,
- De la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

### **Le conseil du VAL**

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école.

Le conseil du VAL est composé :

- Du directeur du VAL de l'école, qui le préside,
- Du responsable de secteur du VAL
- Du directeur de l'école

- D'un représentant de la maire (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- Des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc ...

### **La visite cantine**

Les représentants de parents d'élèves participent également aux visites cantine, une fois par an, afin de voir comment se déroulent les repas, et remonter à la mairie, au VAL, à la direction de l'école, d'éventuelles problématiques identifiées.

## **Rejoignez-nous !**

---

***Vous souhaitez vous investir dans la vie de l'école ?***

***Vos enfants entrent en maternelle ou y sont déjà...***

***Vous voulez participer à la vie de votre école...***

***Vous souhaitez partager vos idées...***

***Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...***

***Au sein de la Lipe, chacun s'investit selon ses disponibilités !***

## **DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS**

---

Vous avez des questions sur l'école ?

**Contactez-nous !**

- Consulter notre site Internet : <https://lipe-courbevoie.fr/>
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire [courbevoielipe@gmail.com](mailto:courbevoielipe@gmail.com) (adresse de la LIPE)

